Image not found or type unknown

Etre contacté par un notaire

Par **marie**, le **05/06/2012** à **15:07**

Bonjour,
mon pere est décédé il y a deux ans ma mère est toujours en vie et a plus de 90 ans nous sommes 9 enfants tous en vie.
environ un an avant de décéder mon père a hérité de son frere par testament c'est papa qui me l'a dit.
l'un d'entre nous l'a accompagné dans ses demarches mais ne nous a rien dévoilé.
peu de temps apres le décés de mon père le notaire nous a envoye le montant des compte de mon père en demandant de signer ou dedomager les frères et soeurs ce que nous avons apparemment tous fait.
je n'ai pas de certitudes sur les biens qu'il possédait en propre, en commun avec ma mére, ou ce qui est personnel a ma mère.
apparemment ma mère est usufruitière des biens de mon père.
est ce normal de ne pas avoir plus d'information, de ne pas avoir été convoqué par le notaire.
il y aurait dans la succétion 2 maisons qui était en indivision entre les deux fères ? l'indivision est sure après sont elles dans le testament ? mon oncle n'avait pas dèenfants mais d'autres neuveux. mon oncle avait aussi un terrain constructible voila en fait je ne sais pas et j'aimerais bien savoir car moi même je dois commencer à penser a notre succetion (moi et mon mari) nous avons 3 enfants.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés